

ARRETE N°22-2026 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECO FOURRIERE LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026 ET LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026.

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les agents de l'Eco-Fourrière participent, le mercredi 16 septembre et le jeudi 17 septembre 2026 à une formation obligatoire nécessitant la présence de l'ensemble du personnel ;

CONSIDERANT qu'il convient, pour assurer la bonne organisation du service, de modifier exceptionnellement les horaires d'ouverture de l'Eco-Fourrière ;

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera fermée au public le mercredi 16 et le jeudi 17 septembre 2026 de **09h00 à 17h00**.

ARTICLE 2 : L'Eco-fourrière sera ouverte au public le mercredi 16 septembre et le jeudi 17 septembre 2026 **de 17h00 à 18h00 uniquement sur rendez-vous**.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déferé auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 10 SEP. 2026

Transmis en Préfecture et affiché le 10 SEP. 2026

Pour Extrait Conforme



Daniel LEVEL

Président du Syndicat Intercommunal